



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation :

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/59 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS PERMETTANT CERTAINS AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA COMMUNE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose qu'une convention de servitudes a été signée avec la Société ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur un terrain sis à Ille sur Tet, cadastré section BD N° 138 et 139 (lieu-dit 11 rue du colonel Fabien – centre technique municipal), pour la pose d'une armoire C4 avec câblage souterrain ENEDIS.

Cette convention de servitudes doit faire l'objet d'un acte authentique, dont ERDF a demandé la rédaction à l'Office Notarial de Millas BERTRAND - GOUVERNAIRE.

Entendu le rapport, après avis de la Commission de l'Urbanisme, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes (PO 13818) avec ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur le terrain cadastré Section BD N° 138 et 139, appartenant à la Commune.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024
Le Maire,




W. BURGHOFFER